



**Département  
des Landes**

**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental

**ARRETE DE DEPORT DE MONSIEUR XAVIER FORTINON,  
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022



ID : 040-224000018-20220929-SA\_DEP\_2128\_013-AI

Les Landes, le Département

N° SA-DEPORT21/28-013

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

**VU** le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi susvisée ;

**VU** la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

**VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale (3DS) ;

**VU** la délibération n° 1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

**VU** la demande de subvention formulée par le Centre régional de Culture Technique et Scientifique « Cap Sciences » auprès du Département des Landes au titre de l'année 2022 ;

**CONSIDERANT** que M. Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, occupe la fonction de membre de droit au Conseil d'administration du Centre régional de Culture Technique et Scientifique « Cap Sciences » ;

**CONSIDERANT** le souci impérieux de prévenir tout risque de conflit d'intérêts ou de prise illégale d'intérêts au sens des textes susvisés et, partant, de garantir la parfaite transparence des décisions prises par la collectivité départementale ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser le départ de M. Xavier FORTINON de l'exercice normal de ses attributions d'exécutif de la collectivité départementale et de Président de l'Assemblée départementale,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, s'abstient de toute action et intervention relatives à l'instruction, à la préparation, à la mise en œuvre et à la délibération, au suivi et à l'exécution des décisions intéressant la demande de subvention de la part du Centre régional de Culture Technique et Scientifique « Cap Sciences ».

A l'égard de ce dossier, Monsieur Xavier FORTINON ne peut donner aucune instruction, ni prendre part à aucune réunion ni émettre un avis quelconque.

**ARTICLE 2 :** Mme Sylvie BERGEROO, Conseillère départementale, est désignée pour suppléer M. Xavier FORTINON pour instruire, préparer, mettre en œuvre, suivre et exécuter toute décision dans le cadre du dossier cité à l'article 1<sup>er</sup> et intéressant le Centre régional de Culture Technique et Scientifique « Cap Sciences ».  
Délégation lui est donnée à l'effet de signer tout acte, document et convention à intervenir dans ce cadre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022



ID : 040-224000018-20220929-SA\_DEP\_2128\_013-AI

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 SEP. 2022**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental